

cultivateurs du Canada devraient produire, mais, tant que les cultivateurs des États-Unis auront sur nous l'avantage du maïs qu'ils peuvent produire à bon marché, pendant qu'il nous faut payer un droit pour l'importer, nous ne devons pas songer à rivaliser avec eux pour cette production. Je crois que du moment où les droits seront abolis sur le maïs, les cultivateurs en tireront des profits. Il faudrait environ 1,300,000 minots de maïs, chaque année, pour produire la quantité de lard que j'ai mentionnée, parce que je crois que le professeur Robertson nous a dit, dans une de ses conférences, qu'il fallait cinq livres de maïs pour produire une livre de lard. En conséquence, il faudrait 1,300,000 minots de maïs importé, pour produire la quantité de lard que nous achetons de l'étranger et, si les droits étaient abolis sur le maïs, je crois que nous pourrions lutter avec les Américains sur leur propre terrain. Je crois que, sous d'autres rapports, nous pouvons produire à aussi bon marché qu'eux-mêmes, mais tant qu'il nous faudra payer ce droit sur le maïs, il nous sera impossible de produire à aussi bon marché qu'ils le peuvent, ou de rivaliser avec eux sur les marchés étrangers pour la vente du bœuf ou du lard. N'oublions pas que les conditions changent graduellement.

Le gouvernement a constaté qu'il s'opère aujourd'hui un changement au Canada, et il a compris qu'il était de l'intérêt de la classe agricole d'importer une grande quantité d'orge de semence et de la distribuer parmi les cultivateurs. Je prétends que le gouvernement devrait aller un peu plus loin et procurer aux cultivateurs l'avantage de conserver la fertilité du sol, et rien ne pourra contribuer à cet objet important plus que l'abolition des droits sur le maïs importé. Il n'y a pas de cultivateurs au Canada, connaissant ses propres intérêts aussi bien que ceux de la classe agricole du pays, et la vive concurrence que nous avons à rencontrer sur les marchés du monde entier, qui ne sache pas que la production à bon marché est la base de notre prospérité, non seulement comme cultivateurs pris isolément, mais comme classe sociale; et vu que le bien-être du Canada dépend aujourd'hui du succès des cultivateurs, rien ne pourrait l'aider plus que l'abolition des droits sur le maïs.

M. FOSTER: Qu'il me soit permis de dire un mot avant le vote. A cette motion, le gouvernement doit répondre de la même manière qu'aux autres motions qui interviennent dans des questions de tarif, justement à la veille de la présentation du bill du tarif par le gouvernement.

A six heures, l'Orateur lève la séance.

Séance du soir:

EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 16) conférant au commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.—(M. Denison.)

Bill (n° 75) concernant la compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée).—(M. Hickey.)

Bill (n° 80) concernant la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Érié.—(M. Tisdale.)

Bill (n° 60) constituant en corporation la compagnie d'estacades de la rivière La Pluie.—(M. Dawson.)

Bill (n° 61) modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.—(M. Ross.)

Bill (n° 82) ratifiant une convention entre la compagnie du chemin de fer de Montréal et occidental et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.—(M. Desjardins.)

Bill (n° 84) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie.—(M. Sutherland.)

Bill (n° 88) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique du Nord.—(M. Bryson.)

DEUXIÈME LECTURE.

Le bill (n° 113) intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la Banque d'Épargnes de Toronto à placer certains fonds," (venant du Sénat).—(M. Small.)

SUBSIDES.

L'amendement de M. Fisher est perdu sur division, et la chambre se réunit de nouveau en comité.

(En comité.)

Havres et rivières du Nouveau-Brunswick.....\$20,000

M. WELDON (Saint-Jean): A quoi sert ce quai de lest et de débarquement à Campbellton? Très peu de vaisseaux se rendent là maintenant—beaucoup moins qu'autrefois.

Sir HECTOR LANGEVIN: Le tout ensemble coûtera un peu moins que \$10,000. Jusqu'ici, \$4,000 ont été dépensées et l'on croit pouvoir finir l'ouvrage avec les \$5,000 demandées par ce vote. Nous avons eu d'abord l'idée de le joindre à un pilier de débarquement qui se trouvait là, mais on a constaté que ce pilier ne nous appartenait pas, et alors, nous avons décidé de construire tout simplement un quai de lest.

M. WELDON (Saint-Jean): Edgett's Landing pour lequel \$2,000 sont prises pour la construction d'un quai de lest, se trouve, je crois, dans le comté d'Albert.

Sir HECTOR LANGEVIN: Oui. Il y a déjà eu \$2,384 dépensées, et ces \$2,000 suffiront pour compléter l'ouvrage.

M. WELDON (Saint-Jean): En 1887, il y avait un crédit de \$450 dans les estimations pour compléter un quai à Anderson's Hollow. Je vois dans le rapport de l'auditeur général, qu'une balance de \$3,356 a été payée sur ces travaux. Je suppose qu'ils sont terminés?

Sir HECTOR LANGEVIN: Je crois que oui.

M. WELDON (Saint-Jean): Combien va coûter le quai sur la rivière Richibouctou, à Kingstou, et est-il à peu près terminé?

Sir HECTOR LANGEVIN: L'année dernière, il y a eu un crédit de \$4,000, mais il n'y a pas eu \$40 dépensées avant le 31 décembre, en sorte que ce crédit est encore bon, et avec l'addition de \$2,500 les travaux seront complétés.

M. WELDON (Saint-Jean): Y a-t-il déjà eu des contrats donnés pour ces travaux?

Sir HECTOR LANGEVIN: Non; ces travaux devront être exécutés par contrat.